Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Monsieur le président, le député répondrait-il à une question? Comme il est évidemment peu satisfait des dispositions concernant l'imposition des coopératives et des caisses de crédit, et comme, si jamais nous pouvons avancer notre étude, nous, de ce côté-ci de la Chambre, présenterons vraisemblablement des amendements à ce sujet, le député dira-t-il s'il appuiera les amendements à l'article en question, pourvu bien entendu que les honorables d'en face cessent de parler afin que nous en arrivions au moins là?

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Lorsque j'ai exprimé mon appui à l'égard de cet admirable projet de loi, les seules interpellations que j'ai entendues venaient d'en face. Or, si les amendements que vous proposerez sont aussi faibles que vos interpellations, je ne crois pas pouvoir les appuyer.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Rondeαu: Monsieur le président, avant d'étudier ce bill article par article, j'aimerais en parler de façon générale.

Je comprends que du côté ministériel, on voudrait voir ce bill adopté à la hâte, comme l'a laissé entendre mon préopinant. Mais lorsqu'on constate l'importance et les conséquences de ce bill, il est normal de prendre tout le temps qu'il faut pour l'étudier en détail, pour la protection du peuple en général.

Je n'ai pas le temps, comme mes autres collègues, de démontrer que ce bill est extrêmement compliqué. Le ministre des Finances (M. Benson), à qui je serais prêt à décerner le diplôme de meilleur «taxeux» que le Canada ait jamais connu, nous présente un projet de loi très confus, ténébreux et impopulaire, comme nous avons pu le constater depuis les deux dernières années.

Le bill est confus parce que tous les experts financiers du Canada, et en particulier les comptables, n'y comprennent rien ou à peu près rien. Dans les mémoires présentés, cela nous a été démontré et on nous l'a fait sentir à maintes reprises.

Encore une fois, le gouvernement a démontré qu'il ne pouvait pas quitter les sentiers battus du système de taxation que nous avons connu, et c'est pourquoi il lui est difficile, de même que pour ses experts-conseils, de suggérer autre chose que de changer les taxes de place ou de changer les individus qui sont plus ou moins taxés.

Monsieur le président, je voudrais seulement rappeler, comme exemple, ce que le président de la Banque Canadienne-Impériale de Commerce disait, le 9 décembre 1969, au sujet du Livre blanc, et je cite:

Les conséquences économiques des propositions formulées dans le Livre blanc ainsi que les principes sur lesquels reposent ces propositions constituent une menace pour l'économie du Canada et sa population.

Or, monsieur le président, je crois bien que ces critiques sont plus que sérieuses.

[Traduction]

Voici ce que disait M. A. Gordon Archibald, président de la Chambre de commerce du Canada, le 17 septembre 1971:

• (8.50 p.m.)

Les hommes d'affaires ont «subi des conditions harassantes et ont

été presque étranglés» dans l'imbroglio des règlements gouvernementaux . . .

«Bien des hommes d'affaires voudront cesser leur activité et le commerce cessera d'attirer d'autres jeunes pleins de talents.»

[Francais]

Monsieur le président, un certain homme d'affaires a dit que ce nouveau bill C-259 «is a disturbing socialist document»

Ce qui est encore le plus évident, je crois, c'est que le gouvernement avait nommé une commission sénatoriale d'enquête sur la pauvreté au Canada. Or, le 22 juin 1971, quatre de ses membres, économistes choisis par le gouvernement, ont dû démissioner parce qu'ils ne pouvaient pas présenter un rapport selon ce qu'ils pensaient et ce qu'ils croyaient bon pour l'ensembble du peuple canadien. A ce sujet, j'aimerais citer un article intitulé «Le système économique canadien tolère et crée en plus la pauvreté,» publié dans La Presse du 22 juin 1971. Voici:

Non seulement le système économique canadien tolère-t-il la pauvreté, mais il la crée, la maintient et va même jusqu'à aggraver le problème.

Voilà ce que déclaraient MM. Peter Penz, Brian Hill, Bill Cameron et Ian Adams, quatre commissaires qui ont démissionné du comité sénatorial sur la pauvreté, en avril, parce qu'ils étaient en désaccord avec le président du comité, le sénateur David Croll. C'était compréhensible: il ne fallait pas que le rapport du comité blesse le gouvernement. Ils disaient:

«Nous avons démissionné parce que le président \dots refusait d'accepter une évaluation candide de notre société», écrivent les quatre démissionnaires dans la dernière édition du magazine Last Post.

Ce qu'il voulait véritablement était une discussion plutôt larmoyante de ce que c'est que d'être pauvre,

Il y a longtemps qu'à la Chambre, on entend les honorables députés se lamenter sur la misère au Canada et être attristés de voir tant de pauvres. Et lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures visant à effectuer des réformes fiscales pour aider les pauvres, il ne faut pas blesser le gouvernement ou l'«establishment». Il faut absolument suivre les sentiers battus, les principes économiques orthodoxes, arriérés de 200 ans.

Je continue à citer:

... une dénonciation indignée des injustices de l'actuel système de bien-être social, le tout suivi d'un plaidoyer en faveur d'un revenu annuel garanti.

Il ne désirait surtout pas dire aux gens pourquoi ils étaient pauvres.

On ne voulait pas que les quatre membres du comité sénatorial d'enquête sur la pauvreté puissent dire à la population canadienne et au Parlement pourquoi le peuple canadien est pauvre. En effet, ils avaient été nommés pour établir le degré de pauvreté au Canada, ainsi que ses causes. Lorsque les membres de ce comité sénatorial d'enquête ont voulu établir les causes de pauvreté, pour ne pas blesser le gouvernement, ils ont été obligés de démissionner.

Je continue la citation:

C'est pourquoi, d'ailleurs, les réformes sociales, dans notre pays, ont toujours été insuffisantes et trop tard.

Ce ne sont pas les créditistes qui disent que les réformes sociales sont insuffisantes et viennent trop tard. Les économistes, les experts choisis par le parti au pouvoir, faisant partie d'un comité sénatorial d'enquête, en sont venus à la conclusion que les créditistes préconisent depuis 1935. Je continue:

La pauvreté, estiment les quatre membres démissionnaires du comité sénatorial sur la pauvreté, est incorporée au système éco-